

7 : CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET CAMPUS (CVEC) :

Connectez-vous sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr> puis laissez-vous guider. Le montant de la CVEC pour 2026-2027 est de **105€**.

Indiquez votre numéro de CVEC à 12 caractères en page 1 du présent dossier à l'emplacement réservé.

TOUT·E·S les élèves, **doivent réaliser la démarche, ET fournir l'attestation d'acquittement ou d'exonération de la CVEC** (Renseigner obligatoirement ci-dessous le code obtenu.) **Aucune inscription ne pourra se faire sans le code et l'attestation.**

8 : DERNIER DIPLÔME OBTENU

☐ Baccalauréat ☐ DEUG ☐ Licence ☐ Attestation délivrée à la suite d'un cursus CPGE

☐ Autre (précisez) :

☐ Précisez : **1/** L'année d'obtention : **2/** Le numéro de département / ou pays :

3/ Le nom de l'établissement :

9 : RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE SITUATION SCOLAIRE ANTÉRIEURE À 2026-2027

Précisez :

L'année de votre première inscription dans l'enseignement supérieur en France : /

L'année de votre première inscription dans **une université française** : /

L'université de votre première inscription :

L'année de votre première inscription à l'Université Paris Nanterre : /

Votre titre d'accès à l'université :

☐ Baccalauréat d'une académie française :

Série : Année d'obtention :

Mention de résultat obtenue :

Numéro de département / ou pays :

☐ ESEU ou DAEU Option :

☐ Capacité en droit

☐ Diplôme étranger de fin d'études secondaires

☐ Autre diplôme :

Année d'obtention : Mention obtenue :

Numéro de département / ou pays :

10 : INSCRIPTION DANS UNE AUTRE UNIVERSITÉ QUE L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE EN 2026-2027

☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez laquelle et dans quelle discipline :

A noter : Vous ne pouvez pas vous inscrire dans 2 universités pour préparer le même diplôme (Article D612-7 Code éducation).

11 : CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

• **RÉGIME D'INSCRIPTION** : ☒ Formation initiale **STATUT** : ☒ Élève

Précisez la catégorie socio-professionnelle (CSP) en vous reportant à la nomenclature de la note à conserver par l'élève (page 7) et indiquez le code correspondant ci-dessous :

CSP du parent n°1 : ____ **CSP du parent n°2** : ____

Si vous exercez une activité professionnelle, indiquez le code CSP correspondant : ____

Précisez si vous travaillez à : ☐ Temps complet ☐ Temps partiel > mi-temps ☐ Temps partiel < ou = au mi-temps

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné·e,, déclare sur l'honneur :

- que les renseignements fournis sont exacts et complets ;
- que je ne fais pas l'objet d'une mesure d'exclusion universitaire et demande mon admission à l'Université Paris Nanterre pour l'année 2026-2027 ;
- que j'ai pris connaissance du livret d'information et de la fiche formation sur le site <https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/licence-sciences-pour-ingenieur> en vue de l'établissement de mon dossier ;
- que je remplis les conditions indiquées dans ce dossier pour m'inscrire en Licence Sciences pour l'Ingénieur ;
- que j'activerai mon adresse électronique de l'Université Paris Nanterre (numéroetudiant@parisnanterre.fr), dès réception de ma carte d'élève ou de mon document de scolarité.



TOUTE FAUSSE DÉCLARATION ENTRAÎNERAIT L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Date : / / 2026

Signature de l'élève :

Les réponses à l'ensemble des questions du formulaire sont obligatoires dès lors que votre situation correspond aux renseignements demandés. En l'absence de renseignement de votre part, l'Université ne pourra pas prendre en charge votre demande d'inscription.

Les informations recueillies par l'Université font l'objet de traitements informatiques destinés à assurer la gestion et le pilotage administratif et pédagogique des élèves, à effectuer des statistiques et des mesures sur la répartition des personnes inscrites dont le résultat est rendu public, notamment en vue d'une réutilisation dans le cadre de l'ouverture des données publiques (ou « Open Data »), à mener des enquêtes notamment sur l'insertion et les conditions de vie des inscrits, à mettre à la disposition de la communauté universitaire des espaces numériques de travail (ENT) permettant d'accéder à divers services numériques dédiés notamment à la vie étudiante et à l'insertion professionnelle, à constituer des annuaires d'élèves et de diplômés, à permettre la remontée d'informations vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur à des fins de statistiques et de répartition des moyens, et à organiser les élections statutaires au sein de l'Université.

L'Université peut également vous contacter par tout moyen pour diffuser des informations concernant des mesures exceptionnelles (notamment fermeture exceptionnelle du campus) ou pour diffuser des informations pouvant porter sur l'existence d'événements ou d'enquêtes organisés par l'Université ou par des tiers et dont la participation des élèves est libre.

Sont destinataires des données les agents habilités de l'Université et de l'administration centrale, les agents habilités des organismes de sécurité sociale et des mutuelles élèves. Sont également destinataires des données les candidats aux élections universitaires communiquant leur programme pendant la durée des campagnes électorales, les partenaires publics - tel que le CROUS - ainsi que les partenaires privés dans le cadre des finalités définies ci-avant.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Vous bénéficiez également d'un droit d'opposition à certains traitements de données énumérés ci-avant. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser un courrier postal au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de l'Université en précisant vos coordonnées de contact : Université Paris Nanterre, Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI), 200 avenue de la République, 92001 Nanterre.

Pôle Scientifique et Technologique de Ville-d'Avray
Scolarité Générale
Bâtiment C. Dufour – Bureau 220
50, rue de Sèvres
92410 Ville-d'Avray

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM(S) :

FILIÈRE D'INSCRIPTION EN RÉGIME EN CUMULATIF : Licence mention Sciences pour l'Ingénieur (SPI) – Première année

LES DROITS D'INSCRIPTION :

Inscription en Licence – 1ère année

☐ 178,00 euros

Boursier·e / Pupille de la Nation (exonération en Licence 1)

☐ 0,00 euro

MONTANT A ACQUITTER :  EUROS

Date : / / 2026

Signature de l'élève :

Vous êtes prié·e de bien vouloir retourner ce formulaire avec votre dossier d'inscription administrative, daté, signé et accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent Comptable de l'Université Paris Nanterre » ou en cas d'exonération des pièces justificatives suivantes :

- Boursier·e de l'enseignement supérieur : la photocopie de l'avis conditionnel de bourse 2026-2027.
- Pupille de la Nation : la photocopie de la carte de pupille de la Nation.



IMPORTANT ! N'oubliez pas d'indiquer vos nom(s) et prénom(s) au verso du chèque.

PAGES 5 À 9 DU DOSSIER À CONSERVER PAR L'ÉLÈVE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour valider votre inscription en Licence 1 SPI dans notre établissement, **vous devez fournir le dossier d'inscription intégralement complété et OBLIGATOIREMENT accompagné de toutes les pièces demandées, sous pochette plastique souple et sans trombones ni agrafes.**



Pensez à bien renseigner sur votre dossier le numéro d'INE inscrit sur l'original du relevé de notes du baccalauréat ainsi que votre code CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus). Aucune inscription ne pourra se faire sans ces numéros.

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT :

- Une photo d'identité originale en couleurs non-agrafée et correctement découpée (**indiquez au verso** vos nom – prénom – ESILV – année de licence d'inscription).
- Une photocopie de votre pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité ou carte de séjour).
- Un certificat de scolarité 2026-2027 de l'ESILV (ou photocopie).
- Pour les Bachelier·es de la session 2026, la photocopie du relevé de notes.
- Pour les bachelier·es d'une session antérieure, la photocopie du diplôme, et la photocopie du relevé de notes.
- La photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (Uniquement pour les ressortissant·es français·es né·es après 1994), ou de l'attestation de recensement **uniquement** si vous n'avez pas encore effectué votre journée d'appel.
- L'attestation CVEC avec QR code pour l'année universitaire 2026-2027 (**ne pas fournir l'attestation de paiement**).
- **Etudiant·es boursier·es :**
Dans le cas de double cursus, la bourse du CROUS ne peut être prise en compte que par **un seul établissement** par an. Si vous n'avez pas déjà bénéficié de l'exonération lors de votre inscription à l'ESILV vous devrez nous fournir un justificatif de l'ESILV ainsi que votre notification de bourse 2026-2027. Vous n'aurez alors pas de droits universitaires à payer.
- Un chèque **non agrafé ni scotché** signé d'un montant de **178€** (sauf boursier·es, voir ci-dessus) correspondant aux droits universitaires 2025-2026 libellé à l'ordre de « **L'agent Comptable de l'Université Paris Nanterre** ».
- Une enveloppe en format A5 timbrée à 20g, libellée à votre nom et adresse pour l'année 2026-2027. Cette enveloppe servira à vous envoyer votre décision de transfert de crédits en juillet 2027. **Ne mettez rien dedans (chèque, photo...) !**

Votre dossier d'inscription cumulative est à remettre **complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées à votre gestionnaire à l'ESILV.**

Au plus tard le vendredi 16 octobre 2026

Votre gestionnaire devra ensuite transmettre le dossier à l'UFR SITEC pour le **vendredi 23 octobre 2026**.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

ACTIVATION DE VOTRE ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Muni(e) de votre carte étudiant, connectez-vous sur le lien suivant : <https://identite.parisnanterre.fr>

Choisissez « activer mon compte étudiant ».

Renseignez l'identifiant demandé qui correspond à votre numéro étudiant (8 caractères numériques) figurant sur votre carte, puis laissez-vous guider.

Par la suite en vous connectant à <http://portail.parisnanterre.fr> avec les identifiants ainsi obtenus vous pourrez :

- Télécharger votre certificat de scolarité,
- Recevoir tout message utile vous concernant de la part de l'Université,
- Accéder à tous les services proposés à nos étudiants, en particulier aux ressources documentaires offertes en accès distant (bases de données, ouvrages et articles numérisés, etc.), qui peuvent vous être utiles dans la préparation des concours ;

Si vous rencontrez des difficultés dans cette démarche d'activation, vous pouvez contacter la Sclolarité Générale du Pôle Scientifique et Technologique de Ville-d'Avray par mail à l'adresse service-sclolarite@iut.parisnanterre.fr

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2026-2027

1	Prendre connaissance de l'offre de formation, de l'organisation de la Licence Sciences pour l'Ingénieur (SPI) de l'UFR SITEC et des procédures de l'Université Paris Nanterre sur le site : https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/licence-sciences-pour-ingenieur	Dès maintenant
2	Retirez le livret de l'élève et le dossier d'inscription administrative correspondant à votre niveau auprès de votre secrétariat pédagogique à l'ESILV.	A la rentrée de septembre
3	S'acquitter en ligne de la "Contribution Vie Etudiante et de Campus" de 105 euros . Vous devez vous connecter sur la page http://cvec.etudiant.gouv.fr pour obtenir votre code CVEC. Celui-ci sera délivré sur l'attestation d'acquittement pour les élèves OU sur l'attestation d'acquittement par exonération pour les élèves exonérés. L'attestation sera indispensable le jour de votre inscription. Plateforme CVEC : 01 40 51 62 00	Dès maintenant
4	Centralisation des dossiers d'inscription administrative (avec paiement et pièces justificatives) par votre gestionnaire à l'ESILV, pour transmission à l'UFR SITEC à Ville-d'Avray le 23 octobre 2026 au plus tard.	Au plus tard le 16 octobre 2026
5	Enregistrement des inscriptions et des paiements par la Sclolarité Générale du site de Ville-d'Avray, après avis pédagogique le cas échéant.	De début novembre à mi-décembre 2026
6	Envoi à l'ESILV des cartes d'étudiant, certificats de sclolarité et autres documents utiles : information sur la carte d'étudiant pluriannuelle, etc.	
7	Attention : l'élève de l'ESILV doit OBLIGATOIREMENT activer son adresse électronique de l'Université Paris Nanterre pour : - Avoir accès aux ressources documentaires de l'université, - Recevoir tout message utile le concernant de la part de l'université.	Dès réception de la carte d'étudiant ou du document de sclolarité

MENTIONS LÉGALES RELATIVES AU TRAITEMENT ET À LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'inscription à l'Université Paris Nanterre et la gestion du dossier étudiant constituent un traitement de données à caractère personnel géré par l'Etablissement.

Les réponses à l'ensemble des questions du formulaire sont obligatoires dès lors que votre situation correspond aux renseignements demandés. En l'absence de renseignement de votre part, l'Université Paris Nanterre ne pourra pas prendre en charge votre demande d'inscription.

1. Objet du traitement de données

a) Finalité :

Ce traitement a pour objet de :

- Permettre la gestion administrative de la sclolarité des étudiants
- Gérer le transfert (départ) du dossier étudiant entre établissements d'enseignement supérieur,
- Mettre en œuvre des enquêtes nationales notamment sur les conditions de vie des étudiants, et des mesures sur la répartition des personnes inscrites dont le résultat est rendu public, notamment en vue d'une réutilisation dans le cadre de l'ouverture des données publiques ou « Open Data »,
- Mener des enquêtes statistiques notamment sur l'insertion et les conditions de vie des inscrits,
- Mettre à la disposition de la communauté universitaire des espaces numériques de travail (ENT) permettant d'accéder à divers services numériques dédiés notamment à la vie étudiante et à l'insertion professionnelle,
- Constituer des annuaires d'étudiants et de diplômés,
- Permettre la remontée d'informations vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur à des fins de statistiques et de répartition des moyens,
- Organiser les élections statutaires au sein de l'Université Paris Nanterre.

b) Base légale :

- Ce traitement relève de l'article 6.1 alinéa C et E du Règlement général européen à la protection des données (RGPD).

2. Durée de conservation des données

- Conformément à la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, l'Université Paris Nanterre pourra archiver vos données pédagogiques pour une durée légale de 50 ans ;

- Les données relatives à la traçabilité des accès sont conservées pendant la durée légale d'un an.

3. Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez à tout moment accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que du droit à la portabilité. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas.

a) Exercice de vos droits

Le délégué à la protection des données (DPO) de l'Université Paris Nanterre est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

- Par voie électronique à dpo@parisnanterre.fr
- Par courrier postal : Université Paris Nanterre - Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) - Délégué à la protection des données - 200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex

b) Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.

NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
61	Ouvriers qualifiés
66	Ouvriers non qualifiés
69	Ouvriers agricoles
71	Retraités , anciens agriculteurs exploitants
72	Retraités , anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73	Retraités , anciens cadres et professionnels intermédiaires
76	Retraités , anciens ouvriers et employés
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Autres personnes sans activité professionnelle
99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent indiquer leur ancienne profession.

Le tableau ci-dessous précise les PCS de certaines professions :

Professions	PCS
Médecin hospitalier	34 Professeurs, professions scientifiques
Interne des hôpitaux	34 Professeurs, professions scientifiques
Maître auxiliaire	42 Instituteurs et assimilés
Maître d'internat et surveillant d'externat	42 Instituteurs et assimilés
Aide éducateur	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
Conseiller d'éducation	42 Instituteurs et assimilés
Officier et élève officier des armées	33 Cadres de la fonction publique

DEMANDE DE BASCULEMENT DU RÉGIME CUMULATIF AU RÉGIME NORMAL

Conformément à la convention signée entre l'Université Paris Nanterre et l'Ecole Supérieur d'Ingénieurs Léonard de Vinci (ESILV), **vous pouvez demander à basculer du régime cumulatif au régime normal, au cours du 1er semestre 2026-2027, si vous avez demandé une inscription cumulative ESILV à Paris Nanterre** et si vous remplissez les deux conditions suivantes :

➤ Vous êtes **élève de 1ère année à l'ESILV** et vous souhaitez quitter votre établissement pour intégrer l'université dans le courant du 1er semestre 2026-2027.

➤ **ET vous êtes inscrit-e cumulativement en 2026-2027** à l'université Paris Nanterre dans la mention de Licence Sciences pour l'Ingénieur (SPI).

Ce basculement est autorisé, **après votre inscription cumulative**, sans devoir relever d'un avis pédagogique pour la Licence Sciences pour l'Ingénieur et selon les procédures et calendriers en vigueur à l'UPN pour les autres disciplines.

1/ Veuillez remplir le formulaire ci-après et le faire compléter par l'ESILV.

2/ Présentez-vous ensuite, **courant novembre 2026** (dates à préciser) muni-e de :

- Votre carte d'étudiant (avec sticker apposé) 2026-2027 de Paris Nanterre,

- Le formulaire dûment rempli et tamponné par l'ESILV,

- L'attestation d'acquiescement à la "Cotisation Vie Etudiante et de Campus" (CVEC) OU l'attestation d'acquiescement par exonération pour les élèves exonérés. Plus d'informations sur la page <http://cvec.etudiant.gouv.fr> ou au 01 40 51 62 00 pour obtenir votre code CVEC.

➤ Pour toutes les disciplines, à l'exception de la Licence Sciences pour l'Ingénieur :

**Université Paris Nanterre - Service des Inscriptions
Bâtiment R. Rémond - Rez-de-chaussée - Salle A02 ou A09
200, avenue de la République – 92001 NANTERRE Cedex**

➤ Pour la Licence Sciences pour l'Ingénieur :

**Pôle Scientifique et Technologique de Ville-d'Avray
Scolarité Générale
Bâtiment C. Dufour – Bureau 220
50, rue de Sèvres 92410 Ville-d'Avray**

3/ Après la modification de votre inscription administrative, vous devrez vous rendre au Secrétariat de la licence concernée pour effectuer votre **inscription pédagogique** (inscription aux cours), sauf pour la Licence Sciences pour l'Ingénieur où les inscriptions pédagogiques sont automatiquement réalisées par le secrétariat.

4/ Vous devrez alors valider l'intégralité du premier semestre.

